

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 16 août 2017, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Certificat de la secrétaire trésorière

Je, Chantal Tremblay, secrétaire trésorière de la Municipalité de «Grand-Métis, certifie par la présente:

- avoir transmis verbalement l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil le 16 août 2017, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi;
- avoir donné un avis public de cette séance et de son contenu le 8 août 2017, soit au moins 8 jours avant la tenue de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal*.

Chantal Tremblay
Secrétaire trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :
monsieur Jean-Yves Ouellet, madame Gilberte Fournier, monsieur Jacques Vachon le tout formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy**, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h40

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **madame Gilberte Fournier** et résolu à **l'unanimité des conseillers présents**, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN JUILLET

Remis à une réunion ultérieure.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA CORRECTION DE L'INTERSECTION DU CHEMIN DE LA POINTE-LEGGATT ET RECHARGEMENT DE PLAGE ET ENROCHEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Métis a demandé des soumissions pour la correction de l'intersection du chemin de la Pointe-Leggatt, le rechargement de plage et de l'enrochement;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 août 2017, à savoir ;

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA CORRECTION DE
L'INTERSECTION DU CHEMIN DE LA POINTE-LEGGATT
ET RECHARGEMENT DE PLAGES ET ENROCHEMENT**

(suite)

Les Entreprises D'Auteuil et fils Inc. (taxes incluses)	529 914.89 \$
Gervais Dubé Inc. (taxes incluses)	572 518.24 \$
Les Entreprises Claveau (taxes incluses)	575 754.51 \$

ATTENDU QUE les trois soumissions étaient conformes;

ATTENDU QUE la soumission de Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc., s'est avérée la plus basse conforme ;

ATTENDU le caractère variable des articles au bordereau et considérant que des ajustements peuvent être requis, une réserve budgétaire de 10% est recommandée pour ce projet;

Rés. : 2017-132

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présent et du maire QUE le Conseil municipal de la municipalité de Grand-Métis accepte la soumission de **Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc.** pour la correction de l'intersection du chemin de la Pointe-Leggatt, le rechargement de plages et de l'enrochement dans la municipalité de Grand-Métis, pour un montant de 529 914.89 \$ (taxes incluses).

**4.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET
AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE la directrice a reçu le décompte final des travaux effectués dans le rang des Écossais;;

Rés. : 2017-133

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le décompte final des travaux et d'autoriser la trésorière à en effectuer le paiement. La partie de Grand-Métis se monte à 42 878.54\$

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 ÉCLAIRAGE DE RUE

ATTENDU que les poteaux ou seront installés les 4 nouvelles lumières de rue appartiennent à Hydro-Québec et que ces dernières doivent être installés par ce dernier et non par notre électricien;

ATTENDU que notre électricien a modifié sa soumission en conséquence;

ATTENDU qu'il nous faille aussi déplacer les poteaux et luminaires du Parc Leggatt dans le cadre du projet de correction de l'intersection du chemin de la Pointe-Leggatt;

5.1 ÉCLAIRAGE DE RUE (suite)

Rés. : 2017-134

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice fasse une demande d'installation et de déplacement de poteaux auprès d'Hydro-Québec.

6. CORRESPONDANCE

6.1 LE RETOUR DE L'UNIVERSITÉ RURALE QUÉBÉCOISE 2017

Remis à une réunion ultérieure

7. VARIA

7.1 Aucun point au varia

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 05 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2017-135

Il est dûment proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2017